



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI 11 AVRIL 2017, 20h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL**

PRÉSENCES : Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :

Ghislain Jacques,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Germain Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

11.04.17.043

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir ajouté à Varia les points :

- a) Contrat d'abat-poussière,
- b) Lettre d'appui à la demande de TSE pour programme Brancher pour innover,
- c) Demande de résolution pour demander une modification au code municipal pour permettre aux élus d'assister aux séances extraordinaires par moyen électronique
- d) Résolution d'appui pour le projet d'usine de Billy Martineau,

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

11.04.17.044

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2017

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la session régulière du conseil du 6 mars 2017 et de celles de la session extraordinaire du 29 mars 2017, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que les procès-verbaux soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE

11.04.17.045

COMPTES À PAYER

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 22 300,30 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

ADOPTÉE

11.04.17.046

DONS

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité fasse un don de 120 \$ au Projet Jeune-Vieux de La Guadeloupe.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

1. Téléphone St-Éphrem – appui au programme Modernisation du serv. De large bande
2. Invitation à la Journée Régionale Chaudière-Appalaches le 9 juin 2017 à Durantaye
3. Demande de résolution pour demander une modification au code municipal pour permettre aux élus d'assister aux séances extraordinaires par moyen électronique.
4. Le nouveau budget du gouvernement provincial offrira un crédit d'impôt pour la mise aux normes des installations septiques pour les résidences isolées.
5. Résolution de St-Évariste pour confirmer l'intégration de St-Hilaire-de-Dorset aux immobilisations dans l'entente du service d'incendie.
6. Invitation au Tour de Beauce – du 14 au 18 juin 2017
7. Invitation du Parti libéral pour Brunch du 150^e anniversaire
8. Rapport du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches – Programme de santé pour les employés de la municipalité
9. Confirmation subvention du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local



N° de résolution
ou annotation

11.04.17.047

RÉSOLUTION POUR PROLONGER LE CONTRAT DE SERVICES DE MADAME LORRAINE BOUCHER ARCHIVISTE POUR L'ARCHIVAGE DES DOCUMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset accorde un prolongement de contrat de services à madame Lorraine Boucher archiviste, pour assister la D.G. dans la mise en place du calendrier de conservation des archives de la municipalité et l'élaboration de la procédure qui sera transmise à BAnQ et assurera le suivi du processus annuel d'archivage des documents de la municipalité. Le budget accordé ne devra pas dépasser 1 200 \$.

ADOPTÉE

11.04.17.048

RÉSOLUTION POUR DEMANDER À POSTES CANADA D'AJOUTER SAINT-HILAIRE-DE-DORSET AU SYSTÈME DE GESTION DES ADRESSES

Attendu que les citoyens de St-Hilaire-de-Dorset désirent que le nom de leur municipalité apparaisse dans l'adresse sur les envois postaux;

Attendu que le fait de ne pas être reconnu par les systèmes de gestion des adresses de Postes Canada entraîne souvent des problèmes de localisation lors de livraisons (la rue Principale n'existe pas à La Guadeloupe);

Attendu que cette situation entraîne souvent des délais de livraison parce que les paquets sont retournés à l'expéditeur;

Attendu que lorsque les Douanes Canadiennes vérifient l'adresse du passeport avec les bases de données, le code GOM1GO identifie la Municipalité de La Guadeloupe;

Attendu que cette situation peut engendrer des problèmes aux douanes;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset demande à Postes Canada d'ajouter Saint-Hilaire-de-Dorset dans son système de gestion des adresses.

Le conseil désire souligner la persévérance de M. Normand Laframboise dans ce dossier et l'en remercier.

ADOPTÉE

11.04.17.049

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'AVENANT À L'ENTENTE DU SERVICE D'INCENDIE POUR L'INTÉGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-HILAIRE-DE-DORSET AUX IMMOBILISATIONS

Attendu le protocole d'entente en matière d'incendie;

Attendu que par sa résolution 05.12.16.174, la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset a fait une demande pour qu'on l'intègre au protocole quant aux achats immobilisés du service d'incendie;

Attendu que la demande a été acceptée lors de la rencontre du 13 mars 2017 par la résolution 13-03-2017-116;

Attendu que l'annexe au protocole doit être entérinée par les municipalités parties à l'entente;

Il est proposé par Germain Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset

- accepte l'avenant au protocole d'entente pour le service d'incendie 2017 incluant la Municipalité à hauteur du pourcentage établi pour la quote-part soit 6,58 % tel qu'identifié au tableau #3 – Impact sur les quotes-parts.
- autorise la mairesse et la Directrice générale à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation
11.04.17.050

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS 2016

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de St-Hilaire-de-Dorset

- accepte le rapport financier (états financiers) de 2016, tel que présenté par madame Karen Talbot de Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.;
- et qu'il soit transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le rapport financier;

ADOPTÉE

11.04.17.051

RÉSOLUTION POUR DEMANDER À LA D.G. D'ENVOYER UNE COMMUNICATION AUX CITOYENS POUR FAIRE UNE MISE AU POINT DES PROJETS

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que la D.G., au nom du conseil municipal de St-Hilaire-de-Dorset fasse parvenir une communication aux citoyens pour faire le point sur : les permis, les travaux à l'édifice municipal, la Fête des voisins et les Fleurons du Québec;

ADOPTÉE

11.04.17.052

RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT D'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ÉTÉ 2017

Attendu l'offre de services de Transport Adrien Roy pour environ 16 000 litres de calcium 35 % ;

Attendu que compte tenu du montant de la dépense qu'il implique le contrat peut être accordé de gré à gré;

Il est proposé par Germain Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat d'épandage d'abat-poussière pour 2017 soit octroyé à Transport Adrien Roy, au prix de 0,328 \$/l.

ADOPTÉE

11.04.17.053

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE MASKATEL (TÉLÉPHONE ST-ÉPHREM) POUR LE PROJET DE MODERNISATION DE SON SERVICE LARGE BANDE

Attendu que Maskatel (TSE) a pour but d'offrir la meilleure qualité de services possible et souhaite rendre disponible un service Internet à Large Bande pouvant atteindre des vitesses de 1 Gigabit et plus sur le territoire de la Municipalité;

Attendu que notre fournisseur Internet (TSE) fait une demande de subvention dans le cadre du programme « brancher pour innover »;

Attendu que pour démontrer le sérieux de leur demande, Maskatel (TSE) désire obtenir une lettre d'appui de la Municipalité ;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité fasse parvenir à Maskatel (TSE) une lettre d'appui en expliquant les problèmes actuels et les avantages à augmenter la vitesse d'Internet VIA la fibre optique.

ADOPTÉE

11.04.17.054

RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE;

Attendu que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil ;

Attendu que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

Attendu qu'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vue octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;



N° de résolution
ou annotation

Attendu que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

Attendu qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors de ce type de séance d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

En conséquence, il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents de :

- Demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.
- De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉE

11.04.17.055

RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET DE CONSTRUCTION D'USINE PAR BILLY MARTINEAU

Attendu qu'une demande d'appui a été faite auprès de la Municipalité pour la construction d'une usine de fabrication de pièces pour systèmes de production de sirop d'érable par Billy Martineau ;

Attendu que le projet prévoit l'embauche de deux (2) ou trois (3) employés;

Attendu que le conseil encourage ce genre d'initiative;

Attendu que la municipalité ne peut déroger des lois et règlements émanant d'autres instances;

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité :

- se prononce comme étant d'accord avec le projet;
- qu'elle l'appuie dans ses démarches pour acquérir le terrain « zoné vert » adjacent à sa propriété ;

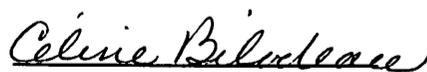
ADOPTÉE

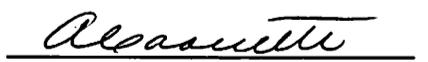
11.04.17.056

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 21h55.

ADOPTÉE


Céline Bilodeau, mairesse


Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi,  atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.